

---

## SUJET

# MESURES D'EXPULSION ET D'AIDE VISANT LES LOCATAIRES

---

## ENJEU

Que fait le gouvernement pour empêcher les expulsions et aider les locataires en ces temps difficiles?

---

## FAITS SAILLANTS

- Les règlements sur l'expulsion et le contrôle des loyers au Canada relèvent des provinces.
  - Toutes les provinces et tous les territoires ont décrété un certain moratoire sur les expulsions sur leur territoire au plus fort de la pandémie, sauf le Nunavut, qui n'en avait pas besoin. Deux provinces, l'Alberta et le Nouveau-Brunswick, ont depuis levé leur moratoire.
- 

## RÉPONSE

### *Expulsions*

- Nous nous attendons à ce que tout fournisseur de logements, en particulier ceux qui ont reçu du financement, du soutien ou une assurance prêt hypothécaire de la SCHL, soit directement ou par l'entremise de leur province ou territoire, agisse avec compassion et s'abstienne d'expulser ses locataires.
- Comme le contrôle des loyers relève de la compétence provinciale, nous continuons de travailler en étroite collaboration avec l'ensemble des provinces et des territoires au nom des locataires. La plupart des provinces et des territoires ont émis des interdictions d'expulsion complètes ou partielles au plus fort de la pandémie. Tout au long du processus, nous avons encouragé les personnes qui le pouvaient à continuer à payer leur loyer ou leur prêt hypothécaire pour s'assurer que l'aide aille à ceux qui en ont besoin.
- Les fournisseurs de logements ont joué un rôle important pour préserver notre économie dans ces circonstances exceptionnelles. Afin de pouvoir aider leurs locataires, les propriétaires-bailleurs ayant des prêts assurés pour immeubles collectifs éprouvant des difficultés financières ont pu demander des reports de paiements.

### *Soutien aux locataires*

- La première défense pour les locataires est la Prestation canadienne d'urgence (PCU). Le gouvernement du Canada a lancé la PCU pour aider les Canadiens à traverser cette période sans précédent.
- Nous avons prolongé ce programme de 16 à 24 semaines afin d'offrir un soutien financier supplémentaire aux travailleurs canadiens qui sont directement touchés par la COVID-19. Cela signifie que les Canadiens admissibles peuvent recevoir 2 000 \$ par mois.

- **Un soutien est également offert aux propriétaires par l'entremise de leurs prêteurs. Pour ceux qui éprouvent des difficultés financières en raison de la COVID-19, des reports de paiements hypothécaires sont offerts. Les propriétaires-bailleurs auront ainsi la souplesse financière dont ils ont besoin pour faire preuve de compassion envers leurs locataires dans cette conjoncture inhabituelle.**
- **De concert avec nos partenaires provinciaux et territoriaux, nous commençons également à mettre en œuvre l'Allocation canadienne pour le logement, un pilier important de la Stratégie nationale sur le logement qui aidera les familles partout au Canada. Quatre milliards de dollars seront investis sur huit ans pour aider les Canadiens de la classe moyenne – et les gens qui travaillent fort pour en faire partie – à trouver des logements sûrs, accessibles et abordables.**

---

## Contexte

### *Expulsions*

- À la fin de mars, 12 provinces et territoires avaient décrété un certain moratoire sur les expulsions dans le cadre de leur réponse à la COVID-19. Le Nunavut est le seul territoire qui n'a pas annoncé de moratoire sur les expulsions, car la grande majorité des logements locatifs appartiennent au territoire, et celui-ci expulse rarement ses locataires.
- Les dates de fin des moratoires sur les expulsions varient et ont été prolongées dans certains cas. L'Alberta et le Nouveau-Brunswick ont mis fin à leurs moratoires respectivement le 30 avril et le 31 mai. Certaines restrictions s'appliquent encore dans ces provinces avant que les propriétaires puissent expulser un locataire pour non-paiement. Le Manitoba avait prévu de lever son moratoire le 31 mai mais, le 22 juin, l'a prolongé jusqu'au 20 septembre. Certaines mesures anti-expulsion sont toujours en vigueur dans les autres provinces et territoires.

### *Soutien provincial aux locataires*

- La Colombie-Britannique et l'Île-du-Prince-Édouard sont les seules administrations qui fournissent une aide au loyer. En Colombie-Britannique, l'initiative fournit une aide pouvant atteindre 500 \$ par mois aux personnes admissibles, tandis que celle de l'Île-du-Prince-Édouard fournit un total de 1 000 \$ sur 3 mois (500 \$ le 1<sup>er</sup> mois et 250 \$ par mois pour les 2 suivants). Initialement prévue jusqu'en juin 2020, l'initiative de la Colombie-Britannique a été prolongée jusqu'en août 2020.
- Les Territoires du Nord-Ouest ont réduit les exigences et rationalisé le processus de demande de leur programme de supplément au loyer transitoire pour faire face aux résidents qui ont perdu leur emploi à cause de la COVID-19. Ce programme offre une subvention au loyer de 500 \$ par mois aux résidents à revenu faible ou modeste vivant dans des logements locatifs du marché privé. Le territoire a prolongé jusqu'au 31 août les exigences réduites pour les personnes touchées par la COVID-19.
- Les locataires du Québec qui reçoivent ou sont en mesure de recevoir la PCU ou la prestation d'assurance-emploi et qui vivent dans un logement admissible peuvent demander un prêt sans intérêt pouvant atteindre 1 500 \$ pour payer une partie ou la totalité de leur loyer de mai et de juin. Ces prêts sont remboursables sans intérêt jusqu'au 1<sup>er</sup> août 2021, après quoi les intérêts seront appliqués aux montants impayés.

### ***Allocation canadienne pour le logement***

- Le gouvernement fédéral a annoncé en novembre 2017 qu'il investira 2 milliards de dollars dans une nouvelle Allocation canadienne pour le logement (ACL), qui est un programme clé dans le cadre de la Stratégie nationale sur le logement. Les provinces et les territoires administreront l'allocation et égaleront cet investissement pour un total de 4 milliards de dollars sur 8 ans, à compter de 2020-2021.
- L'ACL offre une aide à l'abordabilité directement aux ménages afin de réduire leurs besoins en matière de logement. Le gouvernement fédéral travaille avec les provinces et les territoires pour créer 13 initiatives relatives à l'ACL, soit une pour chaque administration. Ces initiatives sont élaborées conjointement en fonction d'une série de thèmes fédéraux et sont conçues pour résoudre les difficultés en matière d'abordabilité des personnes les plus vulnérables dans chaque province et territoire.
- L'ACL Canada-Ontario est la seule annoncée pour l'instant. Toutefois, l'ACL est déjà lancée en Saskatchewan, en Colombie-Britannique et en Ontario, et elle entrera en vigueur dans d'autres administrations à divers moments au cours des prochains mois afin que l'aide à l'abordabilité soit disponible le plus rapidement possible.
- Comme l'allocation est versée directement aux ménages, l'ACL permet aux bénéficiaires de prendre leurs propres décisions en ce qui a trait à leur situation de logement et leur lieu de résidence.